



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JANVIER 2021

Mairie de
LE CHEIX SUR MORGE

Document affiché le 27 janvier 2021 en application des dispositions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

L'an deux mille vingt et un, le vingt -cinq janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LE CHEIX SUR MORGE s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Bertrand BIGAY, Maire, à la suite d'une convocation en date du 20 janvier 2021.

Présents : Mesdames et Messieurs Bertrand BIGAY, Véronique LOUSTE-SOL, Bruno CORBIN, Etienne BELIN, Lionel DESSENDIER, Evelyne PARRY, Séverine LAGNIER, Nadine GOMARD, Jean-François BONY, Françoise GUILLON, Gaylord FRACHEBOIS, Martine HEURTIER, Agnès PINON, Claude-Emmanuel SANCHEZ

Absent ayant remis pouvoir : Mme Paula VERGNOL

Secrétaire : Mme Séverine LAGNIER

Le compte-rendu de la séance du 20 novembre 2020 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATIONS :

N° 01/2021 : règlement navettes de piscine RPI

Il a été décidé que la commune du CHEIX SUR MORGE s'acquitterait de la totalité des factures et qu'une régularisation se fera par le biais d'un titre de recettes à destination de CHAMBARON SUR MORGE au prorata du nombre d'élèves (soit 19 pour LE CHEIX SUR MORGE et 27 pour CHAMBARON SUR MORGE).

N° 02/2021 : mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget

Achat d'un fauteuil de bureau :

166.86 € / chapitre 21 / article 2184

QUESTIONS DIVERSES :

1/ Le SIEG a réalisé un diagnostic énergétique éclairage public dont le Maire présente les grandes lignes aux membres du conseil municipal :

Notre parc d'éclairage public est composé de 180 luminaires dont 46 sont vétustes. Afin de respecter l'obligation de mise en conformité d'ici 2025, il faut envisager une rénovation de tout ou partie du parc. Plusieurs solutions sont envisageables avec la participation du SIEG à hauteur de 50%. Les travaux pourraient être réalisés par tranches. Ils permettraient dans tous les cas une économie de 2500 € par an environ. Le conseil municipal se prononce en faveur de cette rénovation et il sera demandé au SIEG d'affiner les propositions sur 3 ans.

2/ La boulangerie JARRIX souhaite réaliser un agrandissement de son magasin et sollicite pour cela la commune afin qu'elle lui cède une partie du trottoir (domaine public) situé devant sa façade. Le bornage et les frais de notaire seront à la charge du demandeur. Le conseil municipal se prononce en faveur de la cession qui pourrait se faire à l'euro symbolique.

3/ Un point sur l'école : le protocole mis en place pour faire face à l'épidémie de Coronavirus est à son maximum depuis les vacances de Toussaint.

- Séparation des cours de récréation
- Garderie sur chaque site matin et soir
- 2 services de cantine

4/ Notre école est éligible suite à un appel à projet « label école numérique ». Cela consistera en l'achat de 15 ordinateurs portables pour un montant de 12 596.40 € avec une subvention à hauteur de 50%.

5/ La commune est en train de renégocier plusieurs contrats dans le but de réaliser des économies. Il s'agit des contrats d'entretien de chaudières, location de photocopieur, assurances, téléphonie... A voir également la renégociation d'un prêt à 4.5%.

6/ Le premier bulletin municipal de 2021 sera distribué début février.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 45.

Le Maire, Bertrand BIGAY.